

**Avis n° 2021/06-12**  
**relatif à l'accréditation de**  
**l'École d'ingénieurs Denis-Diderot de l'Université de Paris**  
**à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

### École

Nom :	<b>École d'ingénieurs Denis-Diderot de l'Université de Paris</b>
Sigle :	EIDD
Type :	Public, sous tutelle du ministère chargé de l'enseignement supérieur
Académie :	Paris
Site de l'école :	Paris

### Données certifiées

Le détail des données décrivant l'École (conditions d'admissions, droits d'inscription, etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'École** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

### Suivi des accréditations précédentes

Avis n° 2018/01-05

### Objet de la demande d'accréditation

**Catégorie HP** (Hors périodique, renouvellement d'accréditation) :  
Ingénieur diplômé l'École d'Ingénieurs Denis-Diderot de l'Université de Paris, spécialité génie biologique, en formation initiale sous statut d'étudiant

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-09 ;
- Vu la demande présentée par l'École d'Ingénieurs Denis-Diderot de l'Université de Paris ;
- Vu le rapport établi par Hervé DEVRED (membre de la CTI, rapporteur principal), Marie-Véronique LE LANN (membre de la CTI, co-rapporteuse), Sophie LAGARRIGUE (experte auprès de la CTI), Maël BOEUF (expert élève-ingénieur auprès de la CTI), Emmanuel NATCHITZ (expert-observateur, expert auprès de la CTI en cours de formation), présenté en assemblée plénière de la CTI le 9 juin 2021 ;

### L'assemblée plénière a statué comme suit :

#### Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement de l'accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant	Voie de formation	À compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé l'École d'Ingénieurs Denis-Diderot de l'Université de Paris, <b>spécialité génie biologique</b>	Formation initiale sous statut d'étudiant	2021	2022-2023	maximale

Cet avis s'accompagne des **recommandations** suivantes :

**Pour l'École :**

- Mettre à jour le règlement des études, tant sur la durée des stages que sur l'obligation de la mobilité internationale et le faire appliquer ;
- Mettre en place une démarche qualité à l'échelle de l'école s'appuyant sur une cartographie des processus, un tableau de bord d'indicateurs qualité opérationnels et une instance de pilotage au niveau de la direction ;
- Renforcer les liens avec le monde socio-économique en définissant avec lui des projets de R&D dans lesquels s'investiront des enseignants-chercheurs de l'école ;
- Approfondir la démarche compétences ;
- Renforcer la notoriété de l'école au-delà de celle de la faculté des sciences de l'université de Paris.
- Compléter la fiche RNCP sous son nouveau format sur le site de France compétences en enregistrement de droit. Renforcer la cohérence entre la démarche compétence déployée en interne et la description développée dans la fiche en particulier en relation avec la structuration en blocs de compétences.

**Pour la spécialité Génie Biologique :**

- Préciser les compétences en sciences humaines, juridiques et sociales que les futurs diplômés doivent acquérir de façon à être capable de coconstruire des produits et services complexes et de piloter des équipes pluridisciplinaires à cet effet.

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 9 juin 2021.

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 7 juillet 2021.



Le Vice-président  
Jean-Louis ALLARD